



Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté [ARB BFC]
Établissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français pour la Biodiversité

Conseil d'administration – Séance du 3 mars 2026

Date de convocation :

20/02/2026

Nombre de membres	
En exercice	Présents
28	16
Qui ont pris part au vote	Qui ont donné mandat
16	5

Vote [suffrage exprimé]	
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

Membres titulaires présents et prenant part au vote

Stéphane **WOYNAROSKI**, Virginie **PUCELLE**, Gilles **DEMERSSEMAN**, Claire **MARUEJOLS**, François **LAVRUT**, Matthieu **DELCAMP**, Régis **DESBROSSES**, Jean **RAYMOND**, Frédéric **SERGET**, Romain **GAMELON**, Quentin **DOYENNEL**

Membres titulaires ayant donné pouvoir

Fabienne **BRAUCHLI** (à Claire **MARUEJOLS**), Patrice **NOTTEGHEM** (à Jean **RAYMOND**)

Membres suppléants présents et prenant part au vote (en remplacement du titulaire)

Hadrien **MAURIAC**, Sandrine **PETIT-MICHAUT**, Patrice **DUSSOUILLEZ**, Sandra **DECROUX**, Marie-Astrid **LOMBARD**,

Membres suppléants ayant donné pouvoir

Benoît **FABBRI** (à Hadrien **MAURIAC**), Amélie **MAGNIN-FEYSOT** (à Quentin **DOYENNEL**), Alexandre **RICHARD** (à Stéphane **WOYNAROSKI**)

Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote

XXX

Membres avec voix consultative (directeur de l'ARB),

Olivier **GEORGES**

Membres titulaires et suppléants, absents excusés

Stéphanie **MODDE**, Christophe **NOIRMIER**, Valérie **DELOGE**, Sylvain **MATHIEU**, Paul **MOURIER**, Rémi **BASTILLE**, Claire **NICOLAS**, François **GILLET**, Pascal **SEcula**, Gilles **STREIT**, Jean-François **BOQUET**, Alicia **LECLERC**, Claire **MALLARD**, Aurore **LAGNEAU**, Matthieu **GUINEBERT**, Catherine **CARLE-VIGUIER**, Françoise **VESPA**, Marie-Thérèse **MICHEL**, Antoine **SION**, Benoit **FABBRI**, Hugues **SERVANT**, Véronique **GENEVREY**, Muriel **LORIOT-BARDI**, Corinne **TISSIER**, Julien **BOUCHARD**, Gérard **MARION**, Pierre-Henry **PAGNIER**, Cécile **VEZZOLI**, Anne-Sophie **MAITRET**, Nicolas **VARANGUIN**, Jean-Luc **CUENOT**, Bernard **TREDANT**, Romain **MAILLARD**

Personnes présentes non-membres du Conseil d'Administration

Franck **GROSSIORD**, Jean-Noël **THOMAS**, David **PONCET**, Christophe **VIRET**, Sophie **ROGNON**

Modalités techniques de la séance

Réunion tenue en séance physique en Salle 112 – Bâtiment du Conseil Régional de BFC – 17 Boulevard de la Trémouille – 21 000 DIJON à partir de 14h00

A été nommé secrétaire de séance

Jean **RAYMOND**

Délibération N°2026002

Compte de gestion 2025

Le Conseil d'administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ARB) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.1431-7 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Établissements Publics de Coopération Culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et adaptée à la thématique environnementale par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 ;

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le décret n°2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité n°2019-15 en date du 5 mars 2019 approuvant la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté telle que prévue dans ses statuts ;

Vu la délibération du Conseil régional n°19AP.98 en date du 29 mars 2019 approuvant les statuts portant création d'un établissement public de coopération environnemental (EPCE), dénommée Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ARB FC) ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n° BFC-2019-07-07-003 en date du 7 juin 2019 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-3-2 et L.1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget de l'agence, adoptée le 8 novembre 2023, pour la mise en œuvre du plan comptable simplifié (délibération n°2023-93), modifiée par la délibération n°2024-113 du 12 mars 2024 pour la mise en œuvre du plan comptable détaillé au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'ARB BFC n°2026001 en date du 3 mars 2026 portant attribution du Compte administratif 2025 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2025 par le payeur régional, n'appelle ni observation ni réserve de l'ordonnateur ;

Et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'approuver le compte de gestion de l'ARB Bourgogne-Franche-Comté pour l'exercice 2025, tel que présenté ci-dessous et de le déclarer en conformité avec le compte administratif 2025 dressé par l'ordonnateur :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses réalisées	1 084 527,85	10 247,88	1 094 775,73
Recettes perçues	1 051 733,23	42 166,10	1 093 899,33
Solde - Réalisations de l'exercice n [mandats et titres - 2025]	- 32 794,62	31 918,22	- 876,40
Affectation résultat reporté 2024	593 841,56	- 10 141,76	583 699,80
Résultat de clôture 2025	582 823,40		

- Avec un résultat de fonctionnement 2025 pour -32 794,62 € ;
- Avec un résultat d'investissement 2025 pour + 31 918,22 € ;
- Avec un résultat de fonctionnement 2025 de clôture pour **+ 561 046,94 €** ;
- Avec un résultat d'investissement 2025 de clôture pour **+ 21 776,46 €**.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

Besder
Levrault

ID : 021-200089571-20260303-D2026002-DE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Besançon, le 03/03/2026



Le Président
de l'Agence Régionale de la Biodiversité
Bourgogne-Franche-Comté